



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie

Date de convocation du Conseil Municipal	21 septembre 2022
Date d'affichage de la convocation	21 septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14

Etaient présents :

Hubert LORAND	André MASSARD	Carine PEILA-BINET
Vincent CRESPEL	Joseph VERGER	Alain MASSARD
Christine BOUGAULT	Lydie MÉAL	Christophe GOBIN
Dominique ROLLAND	Ingrid PICAUT	Chrystèle BARBIER
Laëtitia CHIFFAIN	Aurélien BUREL	

Etait excusée : Karine LEMOINE (*procuration à Chrystèle BARBIER*)

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du secrétaire de séance
2. Compte rendu du conseil municipal du 21 juillet 2022

FINANCES LOCALES

3. Location de la salle polyvalente aux privés
4. Signalisations – marquage au sol
5. Illuminations
6. Demande de subvention complémentaire
7. Cimetière : nouveau logiciel
8. Décisions modificatives

URBANISME

9. Déclarations d'Intention d'Aliéner

COMMANDE PUBLIQUE

10. Méthodologie projet cantine
11. Projet de parking en centre-bourg ➡ Lancement d'une étude ?

DÉCISIONS – INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Lydie MÉAL, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de séance du 21 juillet 2022 au vote. Le compte rendu est adopté à la majorité (*abstention de Lydie MÉAL non présente à cette séance*).

FINANCES LOCALES

2022-038 – LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AUX PRIVÉS

Monsieur le Maire présente le planning d'occupation de la salle polyvalente le week-end avec la présence régulière des associations sportives et les contraintes qu'elles rencontrent lors des locations privées. Les élus comprennent les difficultés rencontrées par les associations notamment pour la section twirling qui change de commune (Gaël ou Médréac) à la mi-journée afin de continuer leur entraînement et sont donc dans l'obligation de louer une salle à l'extérieur et par le tennis de table qui accueille des compétitions le samedi soir.

Monsieur le Maire demande qu'une décision soit prise par l'assemblée et non personnellement, sur la continuité de la location ou non de la salle polyvalente pour les privés et notamment sur le samedi et/ou le week-end.

Après en avoir débattu, le conseil municipal **DÉCIDE** de voter à bulletin secret sur la question :

Continuons-nous de louer la salle polyvalente aux privés ?

➡ Oui = 1 ; Non = 12 ; Abstentions = 2

A la majorité, le conseil municipal **DÉCIDE** de ne plus louer la salle polyvalente aux particuliers à compter de ce jour sauf pour les engagements déjà réservés de longue date auprès de 2 privés d'ici la fin de l'année.

FINANCES LOCALES

2022-039 – SIGNALISATIONS – MARQUAGE AU SOL

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de revoir le marquage au sol dans l'ensemble de l'agglomération.

L'entreprise Signaux-Girod de Saint-Gilles (35) retenue avec le groupement de commandes de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban a présenté un devis d'un montant de 3 611,73 € HT, soit 4 334,08 € TTC.

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité la proposition de l'entreprise SIGNAUX-GIROD pour un montant de 3 611,73 € HT qui sera imputée sur l'opération 095 : signalisations et lieux-dits ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis.

FINANCES LOCALES

2022-040 – ILLUMINATIONS - ACQUISITIONS

Madame Carine PEILA-BINET, adjointe au Maire, rappelle qu'il était prévu au budget principal 2022 – opération 104 – aménagement du bourg - l'acquisition de nouvelles illuminations.

Différents échanges ont eu lieu avec la commission cadre de vie et un dernier point devait être réalisé début septembre ; seulement au vu de la situation du prix de l'énergie et la période qui nous exige des économies, l'achat de nouvelles illuminations n'est pas le moment propice.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission cadre de vie et de reporter l'achat de nouvelles illuminations.

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le choix de la commission cadre de vie ;
- **DÉCIDE** de ne pas acquérir de nouvelles illuminations de Noël ;
- **DE RÉDUIRE** également la durée actuelle des illuminations, soit du 15 décembre à début janvier.

FINANCES LOCALES

2022-041 – DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022-009 du 24 février 2022 relative à l'attribution des subventions 2022.

Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire, présente la demande de subvention complémentaire envoyée par l'association des pêcheurs de la Haute Rance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** d'attribuer un montant de 50 € de subvention à l'association des pêcheurs de Haute Rance ; la dépense sera imputée à l'article 6574.

FINANCES LOCALES

2022-042 – CIMETIERE – NOUVEAU LOGICIEL

Monsieur le Maire expose la gestion actuelle de notre cimetière, avec un logiciel qui ne rend aucune satisfaction.

Après renseignements pris dans diverses communes, il propose d'étudier le logiciel de la société GESCIME et présente les avantages de cette application pour la Commune mais aussi pour ses habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accepter : le devis d'un montant de 4 917 € HT comprenant la reprise des données, l'intégration de la cartographie, l'installation, la licence d'exploitation, la formation, l'hébergement du portail citoyens, la formation et l'assistance juridique, le contrat de services s'élevant à 382 € HT annuels (pour environ 520 emplacements).

La dépense sera imputée à l'opération 124 – Cimetière communal du budget principal sur l'exercice 2023.

FINANCES LOCALES

2022-043 – BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des ajustements de crédits sont nécessaires sur le budget principal. Il propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Budget général : Décision modificative n°1					
Ajustement de crédits					
INVESTISSEMENT					
Dépenses	Initial	Réalisé	Solde	Proposition	Disponible
2315-095 - Signalisations	5 000,00 €	1 394,90 €	3 605,10 €	1 500,00 €	5 105,10 €
2051-120 - Bar/Tabac/Jeux	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	-1 500,00 €	78 500,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer la décision modificative ci-dessus.

URBANISME

2022-044 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PARCELLE AB412

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée AB412 d'une surface totale de 461m², située 2 place de l'Église et appartenant aux consorts KERGUS.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la D.I.A concernant ladite parcelle cadastrale, inscrite dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.

URBANISME

2022-045 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PARCELLES AB78-AB301-AB757-AB835-AB837

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB78-AB301-AB757-AB835-AB837 d'une surface totale de 755m², située 12 rue de Rennes et appartenant à Madame Anne LE LUHERNE.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la D.I.A concernant lesdites parcelles cadastrales, inscrites dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.

URBANISME

2022-046 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PARCELLES AB177-AB346-AB347-AB839

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB177-AB346-AB347-AB839 d'une surface totale de 256m², située 2 rue de la Gare et appartenant à Monsieur et Madame Michel VITRE.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la D.I.A concernant lesdites parcelles cadastrales, inscrites dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.

URBANISME

2022-047 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PARCELLE AB174

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée AB174 d'une surface totale de 147m², située 3 rue de Rennes et appartenant à Monsieur et Madame Michel VITRE.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la D.I.A concernant ladite parcelle cadastrale, inscrite dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.

URBANISME

2022-048 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PARCELLES AB72-AB73-AB75-AB76

Monsieur le Maire présente la déclaration de cession d'un fonds de commerce concernant les parcelles cadastrées AB72-AB73-AB75-AB76 d'une surface totale de 433m², situées 6 rue de Rennes et appartenant à la SCI CHEGUIT'S.

Monsieur le Maire s'étonne de recevoir cette demande mais tenait à en faire part à l'assemblée afin de les informer de l'avancée de la transaction du restaurant.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la D.I.A concernant lesdites parcelles cadastrales, inscrites dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.

COMMANDE PUBLIQUE

2022-049 – MÉTHODOLOGIE DU PROJET CANTINE

Monsieur le Maire transmet la synthèse des réponses apportées par les élus suite à l'enquête réalisée sur l'ordre des priorités à mener afin d'aboutir au projet cantine.

ORDRE DE PRIORITÉS
1) Étude sur la sécurité au « point noir » sur le cheminement actuel des enfants pour se rendre à la salle Jean Le Duc
2) Entendre à nouveau les responsables de l'école sur ce projet
3) Étude sur la sécurité de l'ensemble de l'agglomération (délais sans doute plus longs)
4) Étude de faisabilité d'une construction dans le périmètre proposé par la SADIV
5) Imaginer la future cantine sur une propriété déjà bâtie du centre-bourg (si opportunité d'acquisitions)
6) Conserver la cantine salle Jean Le Duc en adaptant les locaux et en sécurisant le carrefour « point noir »
7) Construction sur la parcelle AUL à l'arrière du parking
8) Construction sur le parking existant
9) Lancer une révision du PLU pour satisfaire les exigences de Roland CHEVALIER

Après en avoir débattu, le conseil municipal **DÉCIDE** dans un premier temps :

- De prendre rendez-vous avec les acteurs de l'école ;
- De contacter un bureau d'études afin de réaliser une analyse et des propositions sur la sécurité globale du bourg (différents secteurs, liaisons douces...) ➡ opération sur plusieurs tranches ;
- D'échanger avec la trésorerie sur la possibilité de réaliser un tout nouvel équipement onéreux ;
- De réfléchir sur une éventuelle opportunité à acquérir une propriété déjà bâtie dans le centre-bourg pour y installer une cantine ou autre...

COMMANDE PUBLIQUE

2022-050 – PROJET DE PARKING EN CENTRE-BOURG - ÉTUDE

Monsieur le Maire rappelle l'idée de certains élus de réaliser un parking pour les commerces sur l'ex-propriété BUNOUF au 13 rue de Rennes.

Monsieur le Maire présente un plan cadastral avec le métré actuel ; le nombre d'une dizaine de places semble possible.

Certains élus imaginent difficilement un parking sur ce lieu, notamment le croisement des véhicules mais le point majoritairement sensible est là encore la sécurité des piétons.

Après en avoir débattu, le conseil municipal **DÉCIDE** de réaliser une étude sur la faisabilité de ce parking avec la sécurité des piétons.

DÉCISIONS – INFORMATIONS

➔ Plan de financement des travaux de chauffage, salle polyvalente

Monsieur le Maire présente le tableau de financement des travaux de chauffage de la salle polyvalente mis à jour avec un devis supplémentaire de 3 350 € HT et une subvention de l'Etat au titre du Plan de Relance DSIL pour 41 000 €. Le taux de subvention pour cette opération est aujourd'hui de 59,58 %.

Objet	Dépenses	Calendrier
Rénovation énergétique de la salle polyvalente : remplacement équipement (chaudière à fioul), autonomie et économie d'énergie (énergie renouvelable)		
Etude de faisabilité	2 100,00 €	2022
Dossier de consultation des entreprises	3 100,00 €	2022
Assistance marchés de travaux	300,00 €	2022
Visa des études d'exécution	300,00 €	2022
Direction de l'exécution	2 500,00 €	2022
Assistance réception des travaux	500,00 €	2022
Exécution (établissement des tous les plans, fluides inclus)	1 600,00 €	2022
sous-total	10 400,00 €	
Mission d'ingénierie structure bois	2 980,00 €	2022
sous-total	2 980,00 €	
Résultat appel d'offre pour changement chauffage (Eréo)		2022
Installation pompes à chaleur	113 500,00 €	
sous-total	113 500,00 €	
Hors lot		2022
Lot électricité (calcul et remplacement câble d'alimentation TRIphasé entre le compteur EDF et l'armoire générale) - ENEDIS	4 721,22 €	
Création d'une ouverture	3 350,00 €	
Tranchée pour passer les câbles - Antony CRESPEL	3 105,40 €	
sous-total	11 176,62 €	
TOTAL	138 056,62 €	



Plan de financement	Dépenses HT	Recettes
Rénovation énergétique salle polyvalente	138 056,62 €	
D.E.T.R 30,63 % (arrêté du 08/07/2021)		41 263,20 €
D.S.I.L 30,44 % (arrêté du 11/08/2022)		41 000,00 €
Autofinancement 38,93 %		55 793,42 €
	138 056,62 €	138 056,62 €

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant TREIZE délibérations (n°2022-038 à 2022-050), la séance est levée à 23h.